

ORDRE DU JOUR

SEANCE 1

1. Evolution de la filière IT au sein d'Enedis et GRDF (information- consultation) ;
2. Spécialisation par énergie de l'activité d'acquisition d'index semestriels dans le cadre des projets industriels d'Enedis et GRDF (avis) ;
3. Mise en œuvre de la réglementation informatique et Liberté et du Règlement sur la Protection des données personnelles des salariés d'Enedis et GRDF : modalités d'application au projet de numérisation des dossiers des salariés (information) ;

SEANCE 2

1. Impacts sur les SST d'Enedis et GRDF du décret du 27 12 2016 relatif à la modernisation de la Médecine du Travail (avis) ;

DELEGATION FO ÉNERGIE ET MINES

Estelle DEVOS RS
Frédérique RICARD Titulaire

DECLARATION LIMINAIRE FO ÉNERGIE ET MINES

Depuis jeudi dernier, dans de nombreuses régions, les agents sont en grève contre les décisions prises par l'entreprise.

Au périmètre du Distributeur Enedis et de certaines entités mixtes, FO Énergie et Mines, ses militants, ses adhérents et ses sympathisants sont mobilisés sur les différents mouvements.

Contre la casse du Service Public Républicain, une forte mobilisation est de mise. Tous ensemble, nous participons à l'élaboration de cahiers de revendications et pourtant les doléances soutenues ne sont pas nouvelles. FO Énergie et Mines les porte depuis plusieurs mois sans aucune réaction, ni action, de la part de la Direction.

Pour mémoire, voici le constat que nous ne cessons d'adresser à la Direction :

*- En ce qui concerne **le pouvoir d'achat, diminution constante du taux d'attribution de NR, gel du SNB, baisse de l'intéressement, imposition sur les frais de déplacement (PERS 793)...***

*- Concernant **l'Accord Astreinte**, FO Énergie et Mines remonte régulièrement, au sein des Comités Locaux de Suivi, de nombreux dysfonctionnements dans son application. Ceux-ci sont principalement liés au **manque***

d'effectif qui met sous pression les Bases Opérationnelles avec une incidence inévitable sur les bordées d'astreinte et la sécurité des agents.

- A propos des **embauches**, la politique d'austérité et de réduction des effectifs tous azimuts, « zéro embauche », menée par l'entreprise depuis plusieurs années, conduit l'ensemble des services à gréer leurs équipes par un **recours constant aux emplois précaires** (CDD et intérimaires), voire même **en confiant la réalisation d'une partie de nos activités à des jeunes par le biais des contrats en alternance**. Pour autant, dans le même temps, les bordereaux de candidats en CSP pour de nombreux postes demeurent infructueux. Cette situation est un non sens total !

Par ailleurs, l'ensemble des Entreprises de la Branche subit des réorganisations successives qu'FO Énergie et Mines considère, ni plus ni moins, comme **des plans sociaux dissimulés**.

Pour FO Énergie et Mines, la solidarité, à travers les **remontées croissantes de cash, faites au Groupe EDF** et ce, **au détriment de la reconnaissance des salariés du Distributeur**, a ses limites.

Certes, la sauvegarde de l'emploi de nos collègues des IEG est primordiale, mais en parallèle, nous devons poursuivre les embauches, de tous âges, au sein du Distributeur, afin d'éviter les effets « falaises » connus ces dernières années. Ceci est vital pour notre avenir.

- Concernant les **droits familiaux et le taux d'activité**, la Direction a engagée une **véritable régression sociale** dans l'Entreprise. FO Énergie et Mines rappelle qu'elle n'a pas été signataire de ces deux accords.

Aussi, FO Énergie et Mines ne cautionnera jamais des dispositions régressives pour l'ensemble des agents des IEG. **Le moins disant social ne fait pas partie des valeurs que nous portons**.

Au regard de ce constat, FO Énergie et Mines revendique :

- Le versement d'une **prime exceptionnelle de 400 €** pour tous les agents afin de compenser la baisse de l'intéressement ;
- Une reconnaissance sans discrimination avec **2 NR, a minima, pour tous** ;

WWW.
FNEM-FO
ORG



Prochaine échéance

14 juin 2018 : CCE Enedis

- L'harmonisation du **taux d'avancements au choix à 50% pour tous les collègues** ;
- Le **respect de l'Accord Astreinte sur la complétude des bordées** ;
- Le **renforcement des équipes d'astreinte** ;
- **L'intégration de tous les agents habilités à travailler dans les tours d'astreinte** ;
- La **non externalisation de l'astreinte** qui doit rester dans le périmètre d'Enedis. Il en va de l'image d'Enedis et de sa mission de Service Public Républicain ;
- **L'embauche de tous les emplois précaires (CDD, intérimaires) et de tous les alternants à la fin de leur cursus de formation** ;
- **L'abrogation de l'Accord Droits Familiaux actuel** et l'ouverture d'une nouvelle négociation dans les IEG, avec le rétablissement des droits acquis précédemment en visant l'amélioration de ceux-ci ;
- **L'ouverture immédiate d'une négociation sur la pénibilité des métiers pour rétablir le taux de service actif des agents identique à celui qui était en place avant 2010** et prendre en compte l'émergence des nouveaux risques psycho-sociaux.

Au regard des éléments ci-dessus et en application de l'article L2512-2 du Code du Travail, **FO Énergie et Mines a déposé un préavis de grève d'un mois au périmètre du Distributeur Enedis et de certaines entités mixtes à compter de ce mardi 12 juin 2018 00h**.

Comme vous pouvez le constater, la Délégation FO Énergie et Mines GRDF n'est pas présente ce jour en Délégation Spéciale. Celle-ci est sur le terrain aux côtés des agents.

A date, des rendez-vous sont programmés ce vendredi avec les Directions des deux Distributeurs pour tenter d'apporter des réponses aux cahiers revendicatifs. En fonction de l'avancée des négociations, FO Énergie et Mines ne s'interdit pas de déposer, également, un préavis de grève au périmètre du Distributeur GRDF.

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, FO Énergie et Mines ne participera pas à cette Délégation Spéciale.